

Règlement Sportif de la Ligue OCCITANIE

Préambule

Le règlement sportif de la Ligue Occitanie présente l'organisation des compétitions régionales dont elle a la responsabilité, par délégation de la FFR. Le présent règlement, validé par le Comité Directeur de la ligue du 21/09/2024 a été homologué par le Président de la Commission des Epreuves Fédérales en date du .././....., conformément à l'article 320-4 des règlements généraux de la FFR.

Le règlement sportif de la Ligue à modifier s'appuie sur les règlements généraux de la FFR pour tous les cas non traités dans le présent règlement. Le Comité Directeur de la ligue Occitanie est compétent pour toute prise de décision qu'il jugera nécessaire dans l'intérêt du rugby au sein de la Ligue Occitanie.

Le règlement sportif a été rédigé comme suit :

- Une première partie détaille le cadre réglementaire avec les articles importants des Règlements Généraux de la FFR, le tableau d'accession en Fédérale 3, le tableau des qualifiés en championnats de France ainsi que les dispositifs spécifiques mis en place par votre Ligue Régionale. En résumé, il s'agit du socle commun à chaque Ligue Régionale.
- En deuxième partie, le calendrier général de la saison 2024/2025 pour la Ligue Occitanie.
- En troisième et dernière partie, les livrets de compétitions qui détaillent les formats, les calendriers, les phases finales ainsi que les affectations 2025/2026 pour chaque niveau de compétition.

Contacts et organisation de la Ligue Occitanie

Fonction	NOM, Prénom	Mail	Tel.
Vice-Président	SORMANI Rolland	seniors@occitanie-ffr.fr	
Séniors	SORMANI Rolland	seniors@occitanie-ffr.fr	
Jeunes	ABELLHE Christian	jeunes@occitanie-ffr.fr	
Féminines	PEREZ Dorothee	feminines@occitanie-ffr.fr	
Rugby à 7	DAVID Jean-Louis		
Rugby à 5	PALAUSSSE Alain		
Secrétariat – Seniors & F+18	NOVIO Conchie	c.novio@occitanie-ffr.fr	06 34 05 82 75
Secrétariat – Jeunes & F-18	BENJAMOILE Laure	l.benjamobile@occitanie-ffr.fr	06 34 05 12 59

Table des matières

Préambule	1
I) Cadre réglementaire.....	3
1) Rappel réglementaire : l'organisation générale des compétitions.....	3
2) Règlement financier des compétitions officielles	4
3) Tableaux d'accèsion en Fédérale 3	4
4) Tableaux des qualifiés en championnats de France.....	5
5) Dispositions spécifiques mises en place par la ligue.....	6
II) Calendrier général	10
III) Livret des compétitions	11
A. Régionale 1	11
1) Principes généraux.....	11
2) Format de la compétition	11
B. Réserves Régionale 1	16
1) Participants (équipes engagées).....	16
2) Conditions de participation des joueurs.....	17
3) Architecture.....	17
C. Régionale 2	19
1) Participants (équipes engagées).....	19
2) Format de la compétition	19
D. Réserves Régionale 2	25
1) Participants (équipes engagées).....	25
2) Architecture.....	25
E. Régionale 3	30
1) Participants (équipes engagées).....	30
2) Format de la compétition	30
F. Réserves Régionale 3	36
1) Participants (équipes engagées).....	36
G. Finales Départementales.....	36
(Compétition spécifique à la Ligue Occitanie) :.....	36
IV) Annexes	37

I) Cadre réglementaire

1) Rappel réglementaire : l'organisation générale des compétitions

a. Article 320-1 : Le principe d'invitation

L'organisation des épreuves de rugby est basée sur le principe d'invitation d'équipes d'associations affiliées à la F.F.R. Ce principe d'invitation relève de la compétence de la F.F.R. puis, par délégation, de la L.N.R. pour les groupements professionnels et des organismes régionaux de la F.F.R.

Le Comité Directeur de la F.F.R. a la faculté de ne pas inviter aux compétitions officielles et challenges autorisés, les associations dont les équipes :

- ont été interdites de compétition ;
- ont refusé d'accepter les Statuts et Règlements de la F.F.R. ou de ses organismes régionaux ;
- ont porté atteintes aux règles éthiques et déontologiques du rugby français, et/ou à la morale sportive ;
- ont contrevenu aux dispositions concernant l'assistance et le contrôle de la gestion des associations ;
- ont contrevenu gravement aux règles de sécurité ;
- ne se sont pas acquittées des sommes dues auprès de la Trésorerie fédérale et/ou régionale.

Au cours de la saison sportive, la F.F.R. organise, sur invitation, des compétitions réparties en sept catégories :

Catégorie A – B – C' – E : Ces catégories ne concernent pas les compétitions régionales. Se référer aux Règlements Généraux de la FFR.

Catégorie C : Compétitions de jeu à XV avec règlement adapté F.F.R. (notamment : poussée en mêlée sur 1,50 mètre avec limitation au gain du ballon) ; sont concernées :

- Régionale 1, Régionale 2 et Régionale 3, Réserves de Régionales (phase finale du championnat de France et, selon la réglementation, phase régionale), Rugby Entreprises, Moins de 19 ans-Régional 1 et 2, Fédérale 2 Féminine, Moins de 16 ans-Régional 1 et 2, Féminines « moins de 18 ans » InterZones à XV, Challenge de la Fédération, Fédérale Féminines « moins de 18 ans » à XV, Féminines « moins de 18 ans » Inter-Comités à XV.

Catégorie D : Compétitions de jeu à X

- Réserves de Régionales (phase régionale), Moins de 19 ans-Régional 3, Moins de 16 ans-Régional 3, Féminines Régionales à X, Féminines Régionales à X-Equipes Réserves, Féminines Régionales « moins de 18 ans » à X, Féminines « moins de 15 ans ».

L'acceptation de l'invitation comportera, pour toute association affiliée à la F.F.R., l'engagement formel de se conformer en tous points aux Statuts et Règlements de la F.F.R. et de ses organismes régionaux.

Tout manquement à cet engagement pourra être suivi de la mise hors compétition de l'équipe et de la radiation du ou des dirigeants reconnus responsables. L'association fautive pourra en outre, quel que soit son classement, être rayée de la liste des associations à inviter pour la ou les saisons suivantes.

b. Article 330-1 : Organisation par épreuves

Les phases qualificatives des championnats de France de Régionale 1, Régionale 2 et Régionale 3 (promotions et réserves y compris) sont laissées à l'initiative des organismes régionaux sous réserve d'appliquer les conditions suivantes :

Les compétitions de Régionale 1, Régionale 2 et Régionale 3 sont organisées à l'initiative de chaque organisme régional à partir du classement général de ses associations, établi à l'issue de la saison précédente. Toutefois, ces compétitions doivent être organisées de telle manière qu'elles aboutissent obligatoirement à une phase régionale ou à une ultime et dernière phase régionale qualifiant spécifiquement et en propre pour chacun des championnats de France ouverts à ces catégories (Régionale 1, Régionale 2 et Régionale 3).

Cette règle s'appliquera quel que soit le nombre d'associations appelées à disputer chacune des épreuves qualificatives. La phase finale régionale devra à cet effet prévoir la répartition la plus équitable possible entre chaque compétition du nombre d'associations postulant aux diverses qualifications fédérales.

c. Article 331 : Les Formes de compétitions régionales

Critères de répartition des séries régionales : chaque ligue doit considérer le nombre total d'équipes engagées au sein de sa ligue de la Régionale 1 à la Régionale 3 et respecter les règles de répartition suivantes :

- Régionale 1 : 30% maximum du nombre total d'équipes engagées
- Régionale 2 : 35% maximum du nombre total d'équipes engagées
- Régionale 3 : 35% minimum du nombre total d'équipes engagées.

2) Règlement financier des compétitions officielles

Le règlement financier des compétitions de la ligue à modifier est régi par l'article 641 des règlements généraux de la FFR. Les clubs engagés en compétitions officielles sont éligibles à une prime d'engagement commune à tous les clubs engagés dans une même compétition. Le montant de la prime d'engagement est fixé chaque saison par le comité directeur de la FFR et publié par avis hebdomadaire sur le site de la FFR.

3) Tableaux d'accession en Fédérale 3

Le comité directeur de la FFR, lors de sa séance du 4 juillet 2024, a validé le nombre d'accessions par ligue à l'issue de la saison 2024/2025 :

LIGUES REGIONALES	NOMBRE DE QUALIFIÉS DIRECTS EN FÉDÉRALE 3
Auvergne Rhône Alpes	5
Bourgogne Franche Comté	2
Bretagne	1
Centre Val de Loire	1
Grand Est	1
Hauts de France	1



FFR



ILE DE FRANCE	3
NORMANDIE	1
NOUVELLE AQUITAINE	6
OCCITANIE	6
PAYS DE LA LOIRE	1
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR + CORSE	2
PARCOURS EN PHASE FINALE	2
Championnat de France de Régionale 1	2
TOTAL	32

Par conséquent, les modalités d'accèsion à la Fédérale 3 seront les suivantes :

Les clubs classés à la 1ere place de chacune des quatre poules et les deux clubs ayant effectué le plus long parcours en phase finale du Championnat d'Occitanie Régionale 1 et qui n'ont pas déjà gagné leur accession en phase de poule, accéderont en Fédérale 3 pour la saison 2025-2026.

Les équipes 3 ainsi que les équipes ne respectant pas les obligations sportives de la saison en cours ne peuvent accéder à la Fédérale 3.

4) Tableaux des qualifiés en championnats de France

Nombre de qualifiés en championnats de France par Ligue Régionale pour la saison 2024/2025 (**Le nombre de qualifiés en Réserves R2-R3 sera communiqué ultérieurement au regard des engagements en Réserves Régionales 2 et 3**)



LIGUE	REGIONALE 1	PROMOTION REGIONALE 1	REGIONALE 2	PROMOTION REGIONALE 2	REGIONALE 3	PROMOTION REGIONALE 3	RESERVES REGIONALE 1
Auvergne Rhône Alpes	10	10	10	10	10	10	10
Bourgogne Franche Comté	4	4	4	4	4	4	4
Bretagne	2	2	2	2	2	2	2
Centre Val de Loire	2	2	2	2	2	2	2
Grand Est	2	2	2	2	2	2	2
Hauts de France	2	2	2	2	2	2	2
Ile de France	6	6	6	6	6	6	6
Normandie	2	2	2	2	2	2	2



FFR



NOUVELLE AQUITAINE	14	14	14	14	14	14	14
OCCITANIE	14	14	14	14	14	14	14
PAYS DE LA LOIRE	2	2	2	2	2	2	2
SUD + CORSE	4	4	4	4	4	4	4

5) Dispositions spécifiques mises en place par la ligue

a. Créneaux des rencontres

Il est fait application de l'article 311 des règlements généraux de la F.F.R.

Equipes 1 : 15h00

Equipes Réserves : 13h30 (possibilité de débiter à 14h00 si jeu à X).

b. Modifications du calendrier

Il est fait application des articles 312 et 313 des règlements généraux de la F.F.R.

Disposition spécifique appliquée par la Ligue Occitanie :

Complément concernant les reports de match (voté à l'AG de Gruissan du 17 juin 2018) :

Le seul report réglementaire qui peut être demandé par un club est consécutif à la fermeture du stade suite à un arrêté municipal.

Un match reporté suite à un arrêté municipal de fermeture se jouera **obligatoirement** à la 1ère date de repli prévue dans le calendrier officiel.

L'indication « **Repli** » dans le calendrier signifie que cette date disponible est réservée par la commission des épreuves pour programmer une ou des rencontre(s) qui n'auraient pu se jouer à la date prévue au calendrier initial. **Il ne s'agit, en aucun cas d'une date « Libre » laissée à la disposition des clubs.** Tout club qui ne disputerait pas une rencontre reportée sur une date de « Repli » sera considéré comme « Forfait » pour cette rencontre.

En tout état de cause dans l'hypothèse en cas de 2^e demande de report, une équipe qui ne pourra pas jouer sur son terrain ou sur un terrain de remplacement devra aller jouer sur le terrain de son adversaire. En clair cela veut dire qu'elle jouera son match aller et retour chez son adversaire (décision prise lors de l'AG de la LOR à Gruissan le 17 juin 2018).

Si le match ne se joue pas l'équipe concernée aura match perdu par forfait.

Rajout :

Suite à un arrêté municipal de fermeture des installations sportives, la demande de report doit être envoyé à la commission des Epreuves au plus tard le samedi midi (veille de la rencontre) compte tenu des horaires d'ouverture des municipalités. Tout report reçu après cet horaire, sera instruit pas la commission des Epreuves et pourra faire l'objet d'un refus avec possibilité d'inversion de la rencontre ou application de l'article 313 des RG de la FFR.

Finale des Championnats de Ligue :

Finale d'Occitanie :

Les finales des catégories Régionale 1, Promotion Régionale 1, Régionale 2, Promotion Régionale 2, Régionale 3, Promotion Régionale 3 sont dans un premier temps programmées le dimanche. La Commission des Epreuves de la Ligue, se réserve le droit, sur avis du bureau de la Ligue, de programmer ces finales le samedi. Les clubs en présence devront se conformer à cette demande.

Idem pour les finales Réserves R1 et R2/R3, qui sur avis du bureau de la Ligue, pourront se disputer le dimanche.

c. Conditions de participations des joueurs en phase finale

Il est fait application de l'article 320-2 des règlements généraux de la F.F.R.

d. Renoncement aux droits acquis

Il est fait application de l'article 323 des règlements généraux de la F.F.R.

Complément concernant le renoncement aux droits acquis (voté à l'AG de Castelnau Montratier le 22 juin 2019) :

Toute demande de renoncement aux droits acquis par un club s'agissant d'une équipe « Une » senior, doit être présentée **au plus tard 21 jours avant la date de l'assemblée générale ordinaire** annuelle de l'organisme régional gestionnaire de la compétition (Ligue) ayant lieu en fin de saison (article 323 des RG de la FFR).

1. Une association qui refuse l'accession en catégorie supérieure, acquise sportivement, est laissée dans sa catégorie initiale mais ne pourra pas participer aux phases finales (championnat Ligue et France, challenge Ligue et France).
Elle conserve néanmoins ses droits d'accès à la montée à la fin de la saison, si celle-ci est acquise sportivement.
Pas de possibilité de refus deux saisons consécutives.
2. Une association qui à sa demande, est rétrogradée dans une catégorie inférieure, doit déposer un dossier auprès de la commission des Epreuves dans les délais prévus par l'article 323 des RG de la FFR.
Si celui-ci est accepté, **l'association sera placée dans la série immédiatement inférieure et ne pourra pas participer aux phases finales du Championnat (Ligue et France).**

e. Remplacement d'un club

Il est fait application de l'article 344 des règlements généraux de la F.F.R.

f. Classement à l'issue de la phase préliminaire

(Dispositif Spécifique Ligue Occitanie) :

A l'issue de la dernière journée de poules, les clubs sont classés de 1 à 10 dans chaque poule après attribution des points de bonification (défimozaïc, valorisation des clubs vertueux (discipline), charte arbitrage).

1. Défi Mozaïc (résumé) :

Afin de récompenser les clubs œuvrant pour le développement du rugby sur la Ligue Occitanie, un nombre de points sera rajouté au classement de l'équipe une en fin de phase qualificative. Le nombre de points (de 0 à 5) est calculé en fonction de la réalisation des obligations règlementaires (voir détail dans le règlement complet qui sera envoyé aux clubs et mis en ligne sur le site de la LOR).

2. Valorisation des clubs vertueux :

Afin de récompenser les clubs respectueux des règles du jeu et de la discipline, un nombre de points sera rajouté au classement de l'équipe une en fin de phase qualificative. Le nombre de points (de 0 à 5) est calculé en fonction des semaines de suspension reçues (voir détail dans le règlement complet qui sera envoyé aux clubs et mis en ligne sur le site de la LOR).

3. Charte de l'arbitrage :

Afin de récompenser les clubs respectueux de la Charte de l'arbitrage, deux points seront rajoutés au classement de l'équipe Une, si le club respecte le quota d'arbitres indiqué dans les obligations et ayant arbitré au moins quatre rencontres (Annexe III des RG de la FFR point 2 de l'article 5 de la charte). Un point de bonus supplémentaire peut être attribué en cas de respect du point 3 de l'article 5 de la charte.

g. Obligations sportives :

NIVEAU DE L'ÉQUIPE « UNE » SENIOR	ÉQUIPES OBLIGATOIRES	MESURES APPLIQUÉES EN CAS DE NON-RESPECT
<p>Régionale 1 et Promotion R1</p>	<p>Ecole de rugby : Au moins 22 licenciés au plus tard le 31 janvier de la saison en cours</p> <p>Moins de 16 ans* 1 équipe à X, XII ou XV ou Moins de 19 ans* : 1 équipe à X, XII ou XV ou Moins de 18 ans féminines* : 1 équipe à X ou XV</p> <p>* L'équipe ou les équipes concernées peuvent être engagées en compétition dans le cadre d'un rassemblement</p> <p>Senior : 1 équipe réserve à XV</p> <p>L'obligation de présenter une école de rugby ne s'applique pas aux associations situées dans une ville de 10 000 habitants au plus ou dans un canton de 20 000 habitants au plus (statistiques en vigueur selon l'INSEE).</p>	<p>Absence d'école de rugby (y compris école de rugby avec 0 licencié) et/ou d'une ou plusieurs équipes obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Non-participation de l'équipe « Une » seniors aux phases finales d'Occitanie, du championnat de France ou du Challenge. - Retrait de 4 points au classement de l'équipe « Une » seniors, par équipe manquante. <p>Non-respect du nombre minimum de licenciés « Ecole de rugby » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entre 1 et 10 licenciés : retrait de 2 points au classement de l'équipe « Une » seniors. - Entre 11 et 21 licenciés : retrait de 1 point au classement de l'équipe « Une » seniors sauf si Equipe à 5 (10 nouvelles licences).
<p>Régionale 2 et Promotion R2</p>	<p>15 licenciés au minimum au plus tard le 31 janvier de la saison en cours, répartis sur les classes d'âge « Ecole de Rugby » à « moins de 16 ans* ou moins de 18 ans féminines*.</p> <p>* L'équipe ou les équipes concernées peuvent être engagées en compétition dans le cadre d'un rassemblement. L'obligation de présenter une école de rugby ne s'applique pas aux associations situées dans une ville de 10 000 habitants au plus ou dans un canton de 20 000 habitants au plus (statistiques en vigueur selon l'INSEE).</p>	<p>Non-participation de l'équipe « Une » seniors aux phases finales du championnat de France ou de Challenge.</p> <p>Non-respect du nombre minimum de licenciés « Ecole de rugby » :</p> <p>Entre 0 et 14 licenciés : retrait de 1 point au classement de l'équipe « Une » seniors, sauf si Equipe à 5 (10 nouvelles licences).</p>
<p>Régionale 3 et Promotion R3</p>	<p>Pas d'obligations</p>	

Dispositif particulier de la Ligue Occitanie :
Complément aux obligations sportives (voté à l'AG d'Albi le 24 juin 2023).

Un club sacré champion de France de Régionale 2 ou de Régionale 3, qui n'a pas gagné le droit d'évoluer en catégorie supérieure suite à son parcours en Championnat d'Occitanie, devra OBLIGATOIREMENT monter dans la catégorie supérieure pour l'année suivante.

Si une place se libère, le club champion de France sera directement positionné sur celle-ci.

Si aucune place ne se libère, le club sacré champion de France prendra la place du club le moins bien classé de la catégorie supérieure, club qui avait sportivement gagné son maintien. Ce dernier club sera rétrogradé.



En cas de refus du club sacré champion de France, l'article mentionné ci-dessus sur le refus d'accession sera appliqué (maintien dans sa catégorie initiale, non-participation aux phases finales Championnat et Challenge).

Dispositif Particulier de la Ligue Occitanie :

Complément aux obligations sportives (voté à l'AG de Castelnau Montratier le 22 juin 2019, modifié à Bagnères le 18 juin 2022) :

Les réserves à XV sont obligatoires dans la catégorie Régionale 1 pour la saison 2023-2024. Toute association devant évoluer en Régionale 1 qui ne peut pas présenter une équipe réserve doit informer la commission des Epreuves avant l'assemblée générale de la Ligue Occitanie afin de prévoir son remplacement avant la communication des poules 2023-2024.

L'équipe sera alors positionnée en Régionale 2, ne pourra pas participer aux phases finales, et sera remplacée par une association initialement rétrogradée en Régionale 1 (dans l'ordre du tableau général). Toute association qui ne présente pas de réserve après la date limite ou dont la réserve déclare forfait général pendant la saison 2023-2024, participera à la phase qualificative Régionale 1 mais ne pourra pas participer aux phases finales (Ligue et France, championnat et challenge) et ne pourra pas accéder à la Fédérale 3 même si elle a gagné ce droit à l'issue de la phase préliminaire (application article 342 et 350 des RG de la FFR).

h. Règlement financier spécifique à la ligue : CF règlement financier LOR 24/25

II) Calendrier Général

Les dates des phases finales ont été ajoutées.

	Régionale 1	Promotion Régionale 1	Régionale 2	Promotion Régionale 2	Régionale 3	Promotion Régionale 3	Réserves Régionale 1	Réserves Régionale 2-3
Septembre								
31-01								
07-08								
14-15								
21-22	A1		A1		A1		A1	A1
28-29	A2		A2		A2		A2	A2
Octobre								
05-06	A3		A3		A3		A3	A3
12-13	Repos		Repos		Repos		Repos	Repos
19-20	A4		A4		A4		A4	A4
26-27	A5		A5		A5		A5	A5
Novembre								
02-03	A6		A6		A6		A6	A6
09-10	Repli		Repli		Repli		Repli	Repli
16-17	A7		A7		A7		A7	A7
23-24	A8		A8		A8		A8	A8
Décembre								
30-01	A9		A9		A9		A9	A9
07-08	Repos		Repos		Repos		Repos	Repos
14-15	R1		R1		R1		R1	R1
21-22	Repli		Repli		Repli		Repli	Repli
29-29								
Janvier 2024								
04-05								
11-12	R2		R2		R2		R2	R2
18-19	R3		R3		R3		R3	R3
25-26	R4		R4		R4		R4	R4
Février								
01-02	Repos		Repos		Repos		Repos	Repos
08-09	R5		R5		R5		R5	R5
15-16	R6		R6		R6		R6	R6
22-23	Repli		Repli		Repli		Repli	Repli
Mars								
01-02	R7		R7		R7		R7	R7
08-09	R8		R8		R8		R8	R8
15-16	R9		R9		R9		R9	R9
22-23	Finales Départementales						Au choix des départements	
29-30			1/8 aller	1/16	1/8	1/16	Barrages	Barrages
Avril								
05-06	1/8	1/8	1/8 retour	1/8	1/4	1/8	1/8	1/8
12-13	1/4	1/4	1/4	1/4		1/4	1/4	1/4
19-20		Barrages		Barrages	1/2	1/2	1/2	1/2
26-27	1/2	1/2	1/2	1/2	FINALE	FINALE	FINALE	FINALE
Mai								
03-04	FINALE	FINALE	FINALE	FINALE	Q	Q	Q	Q
10-11	Q	Q	Q	Q	1/32	1/32	1/32	1/8
17-18	1/32	1/32	1/32	1/32	1/16	1/16	1/16	1/4
24-25	1/16	1/16	1/16	1/16	1/8	1/8	1/8	
Juin								
31-01	1/8	1/8	1/8	1/8				1/2
07-08					1/4	1/4	1/4	FINALE
14-15	1/4	1/4	1/4	1/4	1/2	1/2	1/2	
21-22	1/2	1/2	1/2	1/2	FINALE	FINALE	FINALE	
28-29	FINALE	FINALE	FINALE	FINALE				

III) Livret des compétitions

A. Régionale 1

1) Principes généraux

Pour la saison 2024/2025, la compétition de Régionale 1 sera organisée de la façon suivante :

- Une phase qualificative : les 40 équipes sont réparties en 4 poules de 10 équipes
- Une phase finale régionale (une phase pour la Régionale 1 et une phase pour la Promotion Régionale 1, voir détail page 13).
- Une phase finale de Championnat de France.

2) Format de la compétition

a. Phase qualificative

Les 40 associations sont réparties en 4 poules de 10 équipes établies selon un critère d'optimisation géographique

POULE 1
Union Sigean La Nouvelle
RC Plages d'Orb
Les Rives d'Orb
RC Uzétien
RC Mauguio Carnon
RC Revel
AS Poussan
US Millas
CA Bédarieux Grand Orb Rugby
RC Espalion Nord Aveyron

POULE 2
RC St Sulpice la Pointe XV
Mazères Cassagne Sports
US Canton St Lys section Rugby
Toulouse Lalande Aucamville
US Verfeil
St Juéry Arthes OR
RC Muret
Aviron Castrais
Toulouse EC
OI Montredonnais XV

POULE 3
Stade St Gaudens Boulonnais Luchonnais
URC de la Jeune Juillan Louey
SO Maubourguet
ES Côteaux de l'Arrêt
US des Côteaux Pouyastruc
UA Vicoise
SA Condom
US Lectoure
FC Triais
RC Bassoues Lupiac Montesquiou

POULE 4
Entente Vallée du Girou
Coquelicots Montech
Avenir Moissagais
Saint Céré Rugby
Ras RC Bretenoux Biars Vayrac/ Gramat
Gourdon Bouriane XV
RC Montauban
US Luzech
CO Castelnaudais
Toulouse UC

Les équipes de chaque poule se rencontrent en matchs « Aller » et « Retour » selon le calendrier ci-après, soit 10 rencontres par équipe.

CALENDRIER DE LA PHASE QUALIFICATIVE			
A1	22/09/2024	R1	15/12/2024
A2	29/09/2024	R2	12/01/2025
A3	06/10/2024	R3	19/01/2025
A4	20/10/2024	R4	26/01/2025
A5	27/10/2024	R5	09/02/2025
A6	03/11/2024	R6	16/02/2025
A7	17/11/2024	R7	02/03/2025
A8	24/11/2024	R8	09/03/2025
A9	01/12/2024	R9	16/03/2025

DATES DE REPLI	
REPLI 1	10/11/2024
REPLI 2	22/12/2024
REPLI 3	23/02/2025

A l'issue de la phase qualificative les équipes seront classées de 1 à 40 conformément à l'article 340 des règlements généraux de la F.F.R.

Sont qualifiées pour la phase finale régionale :

A l'issue de la phase préliminaire, deux phases finales distinctes sont programmées :

Championnat de Ligue Régionale 1

- Les associations classées aux quatre premières places de chaque poule (16 clubs) se qualifient pour les 8^e de finale du Championnat d'Occitanie.

Championnat de Ligue Promotion de Régionale 1 :

- Les associations classées de la 5^e à la 8^e place dans chaque poule se qualifient pour les 8^e de finale du Championnat Promotion Régionale 1 d'Occitanie.

Les associations classées aux 9^e et 10^e places de chaque poule sont éliminées.

NOTA : Les clubs qui ne respectent pas leurs obligations sportives, ne peuvent pas participer à la phase finale régionale, ni aux phases finales de championnat de France, ni accéder à la Fédérale 3

b. Phase finale

LE CALENDRIER	
1/8^{ème} de FINALE	06/04/25
¼ de FINALE	13/04/25
½ FINALES	27/04/25
FINALE	04/05/25

LES OPPOSITIONS	
8^È DE FINALE (terrain du mieux classé)	
Match 1	1 ^e A contre 4 ^e B
Match 2	2 ^e B contre 3 ^e A
Match 3	2 ^e A contre 3 ^e B
Match 4	1 ^e B contre 4 ^e A
Match 5	1 ^e C contre 4 ^e D
Match 6	2 ^e D contre 3 ^e C
Match 7	2 ^e C contre 3 ^e D
Match 8	1 ^e D contre 4 ^e C
A l'issue des 8^e de finale, les équipes qualifiées seront classées de 1 à 8 en fonction du classement général de la phase préliminaire.	
Quart de finale (terrain neutre)	
Match 9	N°1 contre N°8
Match 10	N°4 contre N°5
Match 11	N°3 contre N°6
Match 12	N°2 contre N°7
Demi-finales (terrain neutre)	
Match 13	Vainqueur 9- Vainqueur 10
Match 14	Vainqueur 11- Vainqueur 12
Finale (terrain neutre)	
Match 15	Vainqueur 13 – Vainqueur 14
La finale Régionale 1 sera programmée le samedi ou le dimanche sur décision de la Commission des Epreuves après avis du bureau de la Ligue. Les clubs en présence devront se conformer à cette décision.	

c. Qualifications en championnat de France Régionale 1

Le tableau des qualifiés en championnat de France prévoit la qualification de 14 équipes en championnat de France Régionale 1.

LISTE DES QUALIFIES POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE REGIONALE 1	
N°1	Le champion
N°2	Le finaliste
N°3	Le battu des demi-finales, le mieux classé
N°4	Le battu des demi-finales, le moins bien classé
N°5	Le battu des quarts de finale, le mieux classé
N°6	Le battu des quarts de finale, le mieux classé après le n°5
N°7	Le battu des quarts de finale, le mieux classé après le n°6
N°8	Le battu des quarts de finale, le moins bien classé
N°9	Le battu des 8 ^e de finale, le mieux classé
N°10	Le battu des 8 ^e de finale, le mieux classé après le n°9
N°11	Le battu des 8 ^e de finale, le mieux classé après le n°10
N°12	Le battu des 8 ^e de finale, le mieux classé après le n°11
N°13	Le battu des 8 ^e de finale, le mieux classé après le n°12
N°14	Le battu des 8 ^e de finale, le mieux classé après le n°13

Préciser les modalités : En cas de renoncement ou d'interdiction de participation à l'une de ces deux phases finales, l'équipe en question sera remplacée de la manière suivante :

L'équipe battue en 8^e de finale, la mieux classée après le n° 14 prendra la place vacante et ainsi de suite.

d. Phase finale Promotion Régionale 1.

LE CALENDRIER	
1/8^{ème} de FINALE	06/04/25
1/4 de FINALE	13/04/25
BARRAGES ACCES CDF	20/04/25
1/2 FINALES	27/04/25
FINALE	04/05/25

LES OPPOSITIONS	
8^E DE FINALE (terrain du mieux classé)	
Match 1	5 ^e A contre 8 ^e B
Match 2	6 ^e B contre 7 ^e A
Match 3	6 ^e A contre 7 ^e B
Match 4	5 ^e B contre 8 ^e A
Match 5	5 ^e C contre 8 ^e D
Match 6	6 ^e D contre 7 ^e C
Match 7	6 ^e C contre 7 ^e D
Match 8	5 ^e D contre 8 ^e C

Les vainqueurs en quarts de finale. Les battus en barrages d'accès au Championnat de France Promotion R1	
A l'issue des 8 ^e de finale, les équipes vainqueurs seront classées de 1 à 8 en fonction du classement général de la phase préliminaire. Idem pour les battus (1B à 8B)	
Quart de finale (terrain neutre)	
Match 9	N°1 contre N°8
Match 10	N°4 contre N°5
Match 11	N°3 contre N°6
Match 12	N°2 contre N°7
Barrages d'accès au Championnat de France PR1	
Match 13	N°1B contre N°8B
Match 14	N°4B contre N°5B
Match 15	N°3B contre N°6B
Match 16	N°2B contre N°7B
Demi-finales (terrain neutre)	
Match 17	Vainqueur 9- Vainqueur 10
Match 18	Vainqueur 11- Vainqueur 12
Finale (terrain neutre)	
Match 19	Vainqueur 17 – Vainqueur 18
La finale Promotion Régionale 1 sera programmée le samedi ou le dimanche sur décision de la Commission des Epreuves après avis du bureau de la Ligue. Les clubs en présence devront se conformer à cette décision.	

e. Qualifications en championnat de France Promotion Régionale 1

Le tableau des qualifiés en championnat de France prévoit la qualification de 14 équipes en championnat de France Promotion Régionale 1.

LISTE DES QUALIFIES POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE PROMOTION REGIONALE 1 (PR1)	
N°1	Le champion PR1
N°2	Le finaliste PR1
N°3	Le battu des demi-finales PR1, le mieux classé
N°4	Le battu des demi-finales PR1, le moins bien classé
N°5	Le battu des 8 ^e de finale du Championnat R1 non qualifié pour le CDF, le mieux classé
N°6	Le battu des 8 ^e de finale du Championnat R1 non qualifié pour le CDF, le moins bien classé
N°7	Le battu des quarts de finale PR1, le mieux classé
N°8	Le battu des quarts de finale PR1, le mieux classé après le n°5
N°9	Le battu des quarts de finale PR1, le mieux classé après le n°6
N°10	Le battu des quarts de finale PR1, le moins bien classé
N°11	Le vainqueur du barrage accès CDF PR1, le mieux classé



FFR



N°12	Le vainqueur du barrage accès CDF PR1, le mieux classé après le 11
N°13	Le vainqueur du barrage accès CDF PR1, le mieux classé après le 12
N°14	Le vainqueur du barrage accès CDF PR1, le moins bien classé

f. Affectations pour la saison 2025/2026

- Accession en Fédérale 3

Les 4 clubs classés à la 1^{ère} place de leur poule accèdent à la Fédérale 3 ainsi que les deux équipes qui ont le meilleur parcours en phase finale du Championnat de Ligue de Régionale 1 qui n'ont terminée à la 1^{ère} place de leur poule (si plusieurs équipes sont à égalité, elles seront départagées par le classement général final à l'issue de la phase préliminaire).

- Relégation en Régionale 2

Les équipes classées aux 9^e et 10^e places de chaque poule sont reléguées en Régionale 2.

g. Composition de la Régionale 1 pour la saison 2025/2026

La compétition de REGIONALE 1 regroupera pour la saison 2025-2026, 40 associations :

- Les 26 équipes maintenues en Régionale 1 à l'issue de la saison 2024-2025
- Les 8 équipes promues de Régionale 2 à l'issue de la saison 2024-2025
- Les XX équipes reléguées de Fédérale 3 à l'issue de la saison 2024-2025
 - * si les descentes de F3 vers Régionale 1 sont de 6, pas de modification.
 - * si les descentes de F3 vers Régionale 1 sont supérieures à 6, il sera fait appel aux clubs les moins bien classés au classement général final (voir Annexe)
 - * si les descentes de F3 vers Régionale 1 sont inférieures à 6, il sera fait appel aux clubs de R1 rétrogradés en R2, dans l'ordre du classement général final.

B. Réserves Régionale 1

1) Participants (équipes engagées)

Pour la saison 2024/2025, la compétition de Réserve Régionale 1 sera organisée de la façon suivante :

- Une phase qualificative : les 40 équipes sont réparties en 4 poules de 10 équipes
- Une phase finale régionale : les équipes classées aux *six premières places* de chaque poule sont qualifiées pour la phase finale régionale qui débutera en Barrages.
- Une phase finale de Championnat de France.

Dispositif Particulier de la Ligue Occitanie :

Complément aux obligations sportives (voté à l'AG de Castelnaud Montratier le 22 juin 2019, modifié à Bagnères le 18 juin 2022) :

Les réserves à XV sont obligatoires dans la catégorie Régionale 1 pour la saison 2023-2024.

Toute association devant évoluer en Régionale 1 qui ne peut pas présenter une équipe réserve doit informer la commission des Epreuves avant l'assemblée générale de la Ligue Occitanie afin de prévoir son remplacement avant la communication des poules 2023-2024.

L'équipe sera alors positionnée en Régionale 2, ne pourra pas participer aux phases finales, et sera remplacée par une association initialement rétrogradée en Régionale 1 (dans l'ordre du tableau général).

Toute association qui ne présente pas de réserve après la date limite ou dont la réserve déclare forfait général pendant la saison 2023-2024, participera à la phase qualificative Régionale 1 mais ne pourra pas participer aux phases finales (Ligue et France, championnat et challenge) et ne pourra pas accéder à la Fédérale 3 même si elle a gagné ce droit à l'issue de la phase préliminaire (application article 342 et 350 des RG de la FFR).

2) Conditions de participation des joueurs

Application du Règlement Général de la FFR.

3) Architecture

a. Phase qualificative

- Nombre d'équipes et nombre de poules

Les Réserves à XV sont obligatoires en Régionale 1. Le championnat de Ligue Réserves R1 s'appuie donc sur le championnat régionale 1. Les équipes sont couplées avec des oppositions et un calendrier identique : 40 équipes réparties en 4 poules de 10.

- Calendrier et dates de repli (voir Régionale 1).
- Classement et répartition à l'issue de la phase

A l'issue de la phase qualificative les équipes seront classées de 1 à 40 conformément à l'article 340 des règlements généraux de la F.F.R.

b. Phase finale

- Format de la phase finale

Sont qualifiées pour la phase finale régionale :

A l'issue de la phase préliminaire :

2. Les associations classées 1^e et 2^e de chaque poule se qualifient pour les 8^e de finale d'Occitanie.
3. Les associations classées de la 3^e à la 6^e place de chaque poule disputent un tour de barrages (terrain du mieux classé).
4. Les associations classées aux 7^e, 8^e, 9^e et 10^e places de chaque poule sont éliminées.

LE CALENDRIER	
BARRAGES	<i>Samedi 29/03/25 17h00</i>
1/8^{ème} de FINALE	<i>Samedi 05/04/25 17h00</i>
1/4 de FINALE	<i>Samedi 12/04/25 17h00</i>
1/2 FINALES	<i>Samedi 19/04/25 17h00</i>
FINALE	<i>Samedi 26/04/25 17h00</i>

LES OPPOSITIONS	
BARRAGES (terrain du mieux classé)	
Match 1	4 ^e B contre 5 ^e A
Match 2	3 ^e A contre 6 ^e B
Match 3	3 ^e B contre 6 ^e A
Match 4	4 ^e A contre 5 ^e B
Match 5	4 ^e D contre 5 ^e C
Match 6	3 ^e C contre 6 ^e D
Match 7	3 ^e D contre 6 ^e C
Match 8	4 ^e C contre 5 ^e D
1/8^{ème} de FINALE (terrain du mieux classé)	
Match 9	1A contre vainqueur match 1

Match 10	2B contre vainqueur match 2
Match 11	2A contre vainqueur match 3
Match 12	1B contre vainqueur match 4
Match 13	1C contre vainqueur match 5
Match 14	2D contre vainqueur match 6
Match 15	2C contre vainqueur match 7
Match 16	1D contre vainqueur match 8
Quart de finale (terrain du mieux classé)	
Match 17	Vainqueur M9 /vainqueur M10
Match 18	Vainqueur M11 /vainqueur M12
Match 19	Vainqueur M13 /vainqueur M14
Match 20	Vainqueur M15 /vainqueur M16
Demi-finales (terrain neutre)	
Match 21	Vainqueur 17 / Vainqueur 18
Match 22	Vainqueur 19 / Vainqueur 20
Finale (terrain neutre)	
Match 23	Vainqueur 21 / Vainqueur 22
La finale Réserves Régionale 1 sera programmée le samedi ou le dimanche sur décision de la Commission des Epreuves après avis du bureau de la Ligue. Les clubs en présence devront se conformer à cette décision.	

. Qualifications en championnat de France Réserves Régionale 1

Le tableau des qualifiés en championnat de France prévoit la qualification de 14 équipes en championnat de France Réserves Régionale 1.

LISTE DES QUALIFIES POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE RESERVES REGIONALE 1	
N°1	Le champion
N°2	Le finaliste
N°3	Le battu des demi-finales le mieux classé
N°4	Le battu des demi-finales le moins bien classé
N°5	Le battu des quarts de finale le mieux classé
N°6	Le battu des quarts de finale le mieux classé après le n°5
N°7	Le battu des quarts de finale le mieux classé après le n°6
N°8	Le battu des quarts de finale le moins bien classé
N°9	Le battu des 8 ^e de finale le mieux classé
N°10	Le battu des 8 ^e de finale le mieux classé après le n°9
N°11	Le battu des 8 ^e de finale le mieux classé après le n°10
N°12	Le battu des 8 ^e de finale le mieux classé après le n°11
N°13	Le battu des 8 ^e de finale le mieux classé après le n°12
N°14	Le battu des 8 ^e de finale, le mieux classé après le n°13

En cas de renoncement ou d'interdiction de participation à l'une de ces deux phases finales, l'équipe en question sera remplacée de la manière suivante :

- Le battu des 8^e de finale le mieux classé après le 14.
- Le battu des barrages le mieux classé (en suivant dans l'ordre du classement)

C. Régionale 2

1) Participants (équipes engagées)

Pour la saison 2024/2025, la compétition de Régionale 2 sera organisée de la façon suivante :

- Une phase qualificative : les 75 équipes sont réparties en 8 poules (3 poules de 10 équipes et 5 poules de 9 équipes).
- Une phase finale régionale (Régionale 2 et Promotion Régionale 2, voir détail page 21).
- Une phase finale de Championnat de France.

2) Format de la compétition

a. Phase qualificative

- 75 équipes réparties en 8 poules.

POULE 1 (10 clubs)
St Gély Pic St Loup Rugby
RC Bagnols Marcoule
US Nissan Colombiers
Rass. ESPCV XV (Portiragnes Cers)
Entente US Murviel Thézan
RC St Gilles
AS Maureilhan Montady
Entente les 3 Clochers
RO Lunel
RC Vauvert non partant

POULE 2 (9 clubs)
RC Alaric
AS Olonzac Minervois
RE Cabardès
FLHV Perpignan (Hors phase finale)
Entente La Têt
Association Ouveillan Cuxac
US Côte Vermeille
AS Canet d'Aude
RC Ponteilla

Suite décision du Comité Directeur (séance du vendredi 21 juin 2024), le FLHV Perpignan initialement inscrit en Régionale 1, est placé en Régionale 2 à sa demande, sans possibilité de se qualifier pour les phases finales du championnat (R2, Promotion R2).

POULE 3 (9 clubs)
Piège Lauragais Malepère
ES Laroque Bélesta
US Foix
Puylaurens AC
Olympique Labruguière
US Tour du Crieu Verniolle
US Vielmur
RC Mirepoix
US Aussillon Mazamet

POULE 4 (10 clubs)
Entente Fleury Salles Coursan
JS Caraman
RC Quint Fonsegrives
US Ramonville St Agne
US Lézatienne
Ras Rugby Pays d'Olmes
Stade St Orens XV
AC Labastide Beauvoir
US Portet
Coopération Villeneuve St Jean non partant

POULE 5 (10 clubs)
VAL XV
SA Auterive
US Montréjeau Gourdan Polignan
RC Labarthe sur Lèze
Rugby Cœur de Lomagne
Rugby Carbonne Longages
US Montréalienne
US Eauze d'Armagnac
Hers Lauragais XV
Masseube XV

POULE 6 (9 clubs)
CO St Lary Soulan
US Plaisantine
US Adé
Séméac Olympique
JS Ibos
US du Mardaing
ASC Aureilhan
Tournay Sports
Rass Ovalie Villecomtal Rabastens

POULE 7 (9 clubs)
Lauzerte Quercy
RC St Jory Bruguière
US Souillac
Sidobre Montagne XV
EO L'Union Launaguet
SC Briatexte
Olympique Monts de Lacaune
US Villemur Fronton
Avenir Monclarais

POULE 8 (9 clubs)
AS Lisloise
Ras Stade Maursois Chataigneraie sur Célé
RC Rougier (Camarès)
US Carmaux Rugby
SA Rabastens Couffouleu
RC Mende Lozère
AO Viviez
CCA Capdenac
US Séverac

2. Cartographie en cours de saison ou pour la saison 2025/2026
3. Les équipes de chaque poule se rencontrent en matchs « Aller » et « Retour » selon le calendrier ci-après, soit 10 rencontres par équipe.

CALENDRIER DE LA PHASE QUALIFICATIVE			
A1	22/09/2024	R1	15/12/2024
A2	29/09/2024	R2	12/01/2025
A3	06/10/2024	R3	19/01/2025
A4	20/10/2024	R4	26/01/2025
A5	27/10/2024	R5	09/02/2025
A6	03/11/2024	R6	16/02/2025
A7	17/11/2024	R7	02/03/2025
A8	24/11/2024	R8	09/03/2025
A9	01/12/2024	R9	16/03/2025

DATES DE REPLI	
REPLI 1	10/11/2024
REPLI 2	22/12/2024
REPLI 3	23/02/2025

A l'issue de la phase qualificative les équipes seront classées de 1 à 75 conformément à l'article 340 des règlements généraux de la F.F.R.

Sont qualifiées pour la phase finale régionale :

A l'issue de la phase préliminaire, deux phases finales distinctes sont programmées :

Championnat de Ligue Régionale 2

- Les associations classées aux deux premières places de chaque poule (16 clubs) se qualifient pour les 8^e de finale du Championnat d'Occitanie R2.

Championnat de Ligue Promotion de Régionale 2 :

- Les associations classées de la 3^e à la 6^e place dans chaque poule (32 clubs) se qualifient pour les 8^e de finale du Championnat Promotion R2.

Les associations classées de la 7^e à la 10^e place de chaque poule sont éliminées.

NOTA : Les clubs qui ne respectent pas leurs obligations sportives, ne peuvent pas participer à la phase finale régionale, ni aux phases finales de championnat de France.

b. Phase finale :

Le Calendrier	
1/8^{ème} de FINALE Aller*	30/03/25
1/8^{ème} de FINALE Retour*	06/04/25
1/4 de FINALE	13/04/25
1/2 FINALES	27/04/25
FINALE	04/05/25

Les 8^e de finale se disputent en matches aller et retour car, se joue la montée en Régionale 1.

LES OPPOSITIONS	
8^E DE FINALE ALLER	
Match 1	2 ^e B contre 1 ^e A
Match 2	2 ^e A contre 1 ^e B
Match 3	2 ^e D contre 1 ^e C
Match 4	2 ^e C contre 1 ^e D
Match 5	2 ^e F contre 1 ^e E
Match 6	2 ^e E contre 1 ^e F
Match 7	2 ^e H contre 1 ^e G
Match 8	2 ^e G contre 1 ^e H
8^E DE FINALE RETOUR	
Match 9	1 ^e A contre 2 ^e B
Match 10	1 ^e B contre 2 ^e A
Match 11	1 ^e C contre 2 ^e D
Match 12	1 ^e D contre 2 ^e C
Match 13	1 ^e E contre 2 ^e F
Match 14	1 ^e F contre 2 ^e E
Match 15	1 ^e G contre 2 ^e H
Match 16	1 ^e H contre 2 ^e G
<p>A l'issue des 8^e de finale A+R, les équipes qualifiées accèdent à la Régionale 1 et pour la suite seront classées de 1 à 8 en fonction du classement général de la phase préliminaire.</p>	
Quart de finale (terrain neutre)	
Match 17	N°1 contre N°8
Match 18	N°4 contre N°5
Match 19	N°3 contre N°6
Match 20	N°2 contre N°7
Demi-finales (terrain neutre)	
Match 21	Vainqueur 17- Vainqueur 18
Match 22	Vainqueur 19- Vainqueur 20
Finale (terrain neutre)	
Match 23	Vainqueur 21 – Vainqueur 22
<p>La finale Régionale 2 sera programmée le samedi ou le dimanche sur décision de la Commission des Epreuves après avis du bureau de la Ligue. Les clubs en présence devront se conformer à cette décision.</p>	

c. Qualifications en championnat de France Régionale 2

Le tableau des qualifiés en championnat de France prévoit la qualification de 14 équipes en championnat de France Régionale 2.

LISTE DES QUALIFIES POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE REGIONALE 2	
N°1	Le champion
N°2	Le finaliste
N°3	Le battu des demi-finales, le mieux classé
N°4	Le battu des demi-finales, le moins bien classé
N°5	Le battu des quarts de finale, le mieux classé
N°6	Le battu des quarts de finale, le mieux classé après le n°5
N°7	Le battu des quarts de finale, le mieux classé après le n°6
N°8	Le battu des quarts de finale, le moins bien classé
N°9	Le battu des 8 ^e de finale, le mieux classé
N°10	Le battu des 8 ^e de finale, le mieux classé après le n°9
N°11	Le battu des 8 ^e de finale, le mieux classé après le n°10
N°12	Le battu des 8 ^e de finale, le mieux classé après le n°11
N°13	Le battu des 8 ^e de finale, le mieux classé après le n°12
N°14	Le battu des 8 ^e de finale, le mieux classé après le n°13

d. Phase finale Promotion Régionale 2.

Le Calendrier	
1/16^{ème} de FINALE	30/03/25
1/8^{ème} de FINALE	06/04/25
¼ de FINALE	13/04/25
BARRAGES ACCES CDF	20/04/25
½ FINALES	27/04/25
FINALE	04/05/25

LES OPPOSITIONS	
16^E DE FINALE (terrain du mieux classé)	
Match 1	3 ^e A contre 6 ^e B
Match 2	4 ^e B contre 5 ^e A
Match 3	4 ^e A contre 5 ^e B
Match 4	3 ^e B contre 6 ^e A
Match 5	3 ^e C contre 6 ^e D
Match 6	4 ^e D contre 5 ^e C
Match 7	4 ^e C contre 5 ^e D
Match 8	3 ^e D contre 6 ^e C
Match 9	3 ^e E contre 6 ^e F
Match 10	4 ^e F contre 5 ^e E
Match 11	4 ^e E contre 5 ^e F
Match 12	3 ^e F contre 6 ^e E
Match 13	3 ^e G contre 6 ^e H
Match 14	4 ^e H contre 5 ^e G
Match 15	4 ^e G contre 5 ^e H

Match 16	3 ^e H contre 6 ^e G
Les 16 vainqueurs en 8^e de finale, les 16 battus éliminés.	
8^e DE FINALE (terrain du mieux classé)	
Match 17	M1- M2
Match 18	M3-M4
Match 19	M5-M6
Match 20	M7- M8
Match 21	M9- M10
Match 22	M11- M12
Match 23	M13- M14
Match 24	M15- M16
Les 8 vainqueurs en quarts de finale (1 à 8). Les 8 battus en barrage d'accès au Championnat de France PR2 (1B à 8B)	
¼ de FINALE	
Match 25	N°1 contre N°8
Match 26	N°4 contre N°5
Match 27	N°3 contre N°6
Match 28	N°2 contre N°7
BARRAGES D'ACCES AU CHAMPIONNAT DE FRANCE PR2	
Match 29	N°1B contre N°8B
Match 30	N°4B contre N°5B
Match 31	N°3B contre N°6B
Match 32	N°2B contre N°7B
½ FINALES	
Match 33	M25- M26
Match 34	M27- M28
FINALE	
Match 35	M33- M34
La finale Promotion Régionale 2 sera programmée le samedi ou le dimanche sur décision de la Commission des Epreuves après avis du bureau de la Ligue. Les clubs en présence devront se conformer à cette décision.	

e. Qualifications en championnat de France Promotion Régionale 2

Le tableau des qualifiés en championnat de France prévoit la qualification de 14 équipes en championnat de France Promotion Régionale 2.

LISTE DES QUALIFIES POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE PROMOTION REGIONALE 2	
N°1	Le champion PR2
N°2	Le finaliste PR2
N°3	Le battu des demi-finales PR2, le mieux classé
N°4	Le battu des demi-finales PR2, le moins bien classé
N°5	Le mieux classé des battus des 8 ^e de finale de Régionale 2, non qualifié pour le Championnat de France R2.
N°6	Le moins bien classé des battus des 8 ^e de finale R2, non qualifié pour le Championnat de France R2.
N°7	Le battu des quarts de finale PR2, le mieux classé
N°8	Le battu des quarts de finale PR2, le mieux classé après le 7
N°9	Le battu des quarts de finale PR2, le mieux classé après le 8
N°10	Le battu des quarts de finale PR2, le moins bien classé
N°11	Le vainqueur du barrage accès CDF PR2, le mieux classé
N°12	Le vainqueur du barrage accès CDF PR2, le mieux classé après le 11



FFR



N°13	Le vainqueur du barrage accès CDF PR2, le mieux classé après le 12
N°14	Le vainqueur du barrage accès CDF PR2, le moins bien classé

f. Accessions/relégations

- Relégation en Régionale 1 vers Régionale 2
Les équipes classées aux 9^e et 10^e places de chaque poule de Régionale 1 sont reléguées en Régionale 2.
- Accession Régionale 2 vers Régionale 1
Les 8 quarts de finaliste du Championnat R2 accèdent à la Régionale 1.
- Relégation Régionale 2 vers Régionale 3
Les clubs classés de la 59^e à la 75^e place sont relégués en Régionale 3 (6 moins bon 8^e, 9^e, 10^e).
- Accession Régionale 3 vers Régionale 2
Les 14 clubs qualifiés pour le Championnat de France Régionale 3 accèdent à la R2.

g. Affectations pour la saison 2025/2026

Composition de la Régionale 2 pour la saison 2025/2026

La compétition de REGIONALE 2 regroupera pour la saison 2025-2026, 72 associations :

- Les 50 équipes maintenues en Régionale 2 à l'issue de la saison 2024-2025
- Les 8 équipes reléguées de Régionale 1 à l'issue de la saison 2024-2025
- Les 14 équipes promues de Régionale 3 à l'issue de la saison 2024-2025

D. Réserves Régionale 2

1) Participants (équipes engagées)

Pour la saison 2024/2025, la compétition de Réserves Régionale 2 sera organisée de la façon suivante :

- Une phase qualificative : les 69 équipes sont réparties en 8 poules de 8-9 ou 10 équipes
- Une phase finale régionale : voir détail page 27.
- Une phase finale de Championnat de France : **EN ATTENTE DECISION FFR**

2) Architecture

a. Phase qualificative

- Nombre d'équipes et nombre de poules
- 71 équipes réparties en 8 poules.

POULE 1 (7 clubs)
St Gély Pic St Loup Rugby
RC Bagnols Marcoule
US Nissan Colombiers
Rass. ESPCV XV (Portiragnes Cers)
Entente US Murviel Thézan
AS Maureilhan Montady
Entente les 3 Clochers
RO Lunel

POULE 2 (8 clubs)
RC Alaric
AS Olonzac Minervois
RE Cabardès
Bassin Sud Minervois (Réserve Régionale 3)

Entente La Têt
Association Ouveillan Cuxac
Stade Montpellier (Réserve Régionale 3)
AS Canet d'Aude

POULE 3 (10 clubs)
Piège Lauragais Malepère
ES Laroque Bélesta
US Foix
Puylaurens AC
RC Limoux Rugby XV (Réserves R3)
Hers Pyrénées Cathares (Réserves R3)
US Vielmur
RC Mirepoix
US Aussillon Mazamet

POULE 4 (10 clubs)
Entente Fleury Salles Coursan
JS Caraman
RC Quint Fonsegrives
US Ramonville St Agne
US Lézatienne
ES Villenouvelle (Réserves R3)
Stade St Orens XV
AC Labastide Beauvoir
US Portet
Coopération Villeneuve St Jean

POULE 5 (10 clubs)
VAL XV
SA Auterive
US Montréjeau Gourdan Polignan
RC Labarthe sur Lèze
Rugby Cœur de Lomagne
Rugby Carbonne Longages
US Montréalienne
US Eauze d'Armagnac
XV de la Save ((Réserves R3)
Masseube XV

POULE 6 (9 clubs)
CO St Lary Soulan
US Plaisantine
US Adé
Séméac Olympique
JS Ibos
US du Mardaing
ASC Aureilhan
Tournay Sports
L'Ayguette (Réserves R3)

POULE 7 (9 clubs)
Lauzerte Quercy
RC St Jory Bruguière
US Souillac

Sidobre Montagne XV
EO L'Union Launaguet
Toulouse AC La Fourquette (Réserves R3)
Olympique Monts de Lacaune
US Villemur Fronton
Avenir Monclarais

POULE 8 (8 clubs)	
AS Lisloise	
Ras Stade Maursois Chataigneraie sur Célé	
Union Rive Gauche (Réserves R3)	
US Carmaux Rugby	
SA Rabastens Couffouleu	
RC Mende Lozère	
AO Viviez	
US Séverac	

Le Championnat Réserves Régionale 2 est calqué sur le Championnat Régionale 2 sachant que l'engagement d'une réserve n'est pas obligatoire en R2.

Lorsqu'une association de Régionale 2 engage une réserve, celle-ci est couplée avec l'équipe Une.

Les places laissées libre par les associations n'engagement pas de réserves ou par l'exempt (en poules de 9) peuvent être récupérées et proposées aux Réserves des Régionale 3.

- Calendrier et dates de repli

CALENDRIER DE LA PHASE QUALIFICATIVE			
A1	22/09/2024	R1	15/12/2024
A2	29/09/2024	R2	12/01/2025
A3	06/10/2024	R3	19/01/2025
A4	20/10/2024	R4	26/01/2025
A5	27/10/2024	R5	09/02/2025
A6	03/11/2024	R6	16/02/2025
A7	17/11/2024	R7	02/03/2025
A8	24/11/2024	R8	09/03/2025
A9	01/12/2024	R9	16/03/2025

DATES DE REPLI	
REPLI 1	10/11/2024
REPLI 2	22/12/2024
REPLI 3	23/02/2025

- Classement et répartition à l'issue de la phase

b. Phase finale

- Format de la phase finale
- Calendrier

LE CALENDRIER	
BARRAGES	Samedi 29/03/25 17h00
1/8^{ème} de FINALE	Samedi 05/04/25 17h00
¼ de FINALE	Samedi 12/04/25 17h00
½ FINALES	Samedi 19/04/25 17h00
FINALE	Samedi 26/04/25 17h00

LES OPPOSITIONS	
BARRAGES (terrain du mieux classé)	
Match 1	2 ^e A contre 3 ^e B
Match 2	2 ^e B contre 3 ^e A
Match 3	2 ^e C contre 3 ^e D
Match 4	2 ^e D contre 3 ^e C
Match 5	2 ^e E contre 3 ^e F
Match 6	2 ^e F contre 3 ^e E
Match 7	2 ^e G contre 3 ^e H
Match 8	2 ^e H contre 3 ^e G
1/8^{ème} de FINALE (terrain du mieux classé)	
Match 9	1A contre vainqueur match 1
Match 10	1B contre vainqueur match 2
Match 11	1C contre vainqueur match 3
Match 12	1D contre vainqueur match 4
Match 13	1E contre vainqueur match 5
Match 14	1F contre vainqueur match 6
Match 15	1G contre vainqueur match 7
Match 16	1H contre vainqueur match 8
Quarts de finale (1)	
Match 17	Vainqueur M9 /vainqueur M10
Match 18	Vainqueur M11 /vainqueur M12
Match 19	Vainqueur M13 /vainqueur M14
Match 20	Vainqueur M15 /vainqueur M16
Demi-finales (terrain neutre)	
Match 21	Vainqueur 17 / Vainqueur 18
Match 22	Vainqueur 19 / Vainqueur 20
Finale (terrain neutre)	
Match 23	Vainqueur 21 / Vainqueur 22
<p>La finale Réserves Régionale 2 sera programmée le samedi ou le dimanche sur décision de la Commission des Epreuves après avis du bureau de la Ligue. Les clubs en présence devront se conformer à cette décision.</p> <p>Suivant le nombre de qualifiés en Championnat de France, les quarts de finale se disputeront soit sur terrain neutre (si 4 qualifiés car match d'accès au CDF) soit sur le terrain du mieux classé (si seulement 2 qualifiés en CDF).</p>	

- Qualifications en championnat de France
- **EN ATTENTE DE CONNAITRE LE NOMBRE DE QUALIFIES POUR L'OCCITANIE**

DISPOSITIF SPECIFIQUE LIGUE OCCITANIE :

Forme de jeu :

S'agissant d'une compétition uniquement régionale, le jeu à XV (catégorie C) est priorisée pour les réserves de Régionale 2 participant au championnat d'Occitanie.

Par dérogation, le jeu à XII est autorisé en réserves Régionale 2/3 uniquement.

La forme de jeu sera calquée sur l'équipe présentant, sur la FDM, le moins de joueur. L'autre équipe pourra aller jusqu'au maximum de joueurs sur la forme de jeu (dispositif spécifique Ligue Occitanie).

- 16 à 22 joueurs, jeu à XV.
- 13 à 15 joueurs, jeu à XII.

- 10 à 12 joueurs, jeu à X.

Cette décision est applicable en phase qualificative et en phase éliminatoire.

Durée de la partie :

Jeu à XII : Une partie dure 60 minutes (2 x 30 minutes avec une mi-temps de 10 minutes).

Jeu à X : Une partie dure 60 minutes (3 x 20 minutes avec des mi-temps de 5 minutes, avec un nouveau toss avant le 3e tiers temps (règle 5, annexe 2).

Jeu à XV : Une partie dure 80 minutes (2 x 40 minutes).

Temps de jeu (article 230-2 des RG de la FFR) :

Un joueur ne peut pas participer à plus d'une rencontre officielle approuvée par World Rugby et/ou organisée par la F.F.R., la L.N.R. ou un organisme régional durant une même période de 72 heures.

La participation à une rencontre est définie comme l'entrée effective sur le terrain du joueur ou de la joueuse concerné(e), que ce soit en qualité de titulaire, de remplaçant temporaire ou de remplaçant définitif.

Ce délai de 72 heures doit être respecté entre le coup d'envoi de la première rencontre et le coup d'envoi de la seconde rencontre.

Dérogations - Secteur amateur :

- Le même jour, un joueur peut participer au maximum à :
- Trois mi-temps de deux rencontres se jouant chacune à XV ou à XII ;

OU

- l'intégralité d'une rencontre de rugby à XV et à deux tiers temps d'une rencontre de rugby à X ;

OU

- l'intégralité d'une rencontre de rugby à X et à une mi-temps d'une rencontre de rugby à XV.

Ces dérogations s'appliquent sous réserve :

- que les deux rencontres se déroulent dans le cadre des compétitions couplées suivantes : Fédérale 1/Espoirs Fédéraux, Fédérale 2 / Fédérale B, Fédérale 3 / Excellence B ou Régionales / réserves de régionales ;

et

- que pendant la première rencontre, ce joueur n'ait pas reçu un carton rouge, deux cartons jaunes ou un carton jaune correspondant à un troisième carton jaune ;

et

- que pendant la première rencontre, ce joueur ne soit pas définitivement sorti du terrain au motif de commotion cérébrale, y compris suspicion de commotion, ou de toute autre blessure (N.B. : le cas échéant, l'équipe « UNE » senior du club concerné pourra inscrire un nouveau joueur sur la feuille de match, en remplacement du joueur blessé).

En phase finale, cette dérogation ne s'applique que si les deux clubs en présence ont leurs deux équipes (Réserves et équipe « UNE » senior) qualifiées et sont opposées sur un même terrain (ou un même complexe sportif), et ce, dans l'ordre suivant : match de lever de rideau = équipe II A contre équipe II B puis match = équipe I A contre équipe I B.

Pour l'application de ces dérogations, les prolongations sont comprises dans la dernière mi-temps ou dans le dernier tiers-temps de la rencontre

- Un joueur peut participer, dans un même délai de 72 heures, à une rencontre de « rugby compétition » ou de « rugby loisir avec plaquage adapté », d'une part, ainsi qu'à un tournoi de « rugby loisir sans plaquage », d'autre part.

Tableau récapitulatif :

Lever de rideau	Nb de mi-temps jouées en lever de rideau	Nb de mi-temps autorisées en équipe 1	Nombre de joueurs Equipe A**	Nombre de joueurs maxi Equipe B**
Jeu à X – 3x20'	1	2	11 à 12 joueurs*	15
	2			
	3	1		
Jeu à XII – 2x30'	1	2	13 à 15 joueurs*	19
	2	1		
Jeu à XV – 2x40'	1	2	16 à 22 joueurs*	22
	2	1		

** Equipe A, équipe qui présente le moins de joueurs. Equipe B, équipe non à l'origine du jeu à X ou à XII.

* La forme de jeu est calquée sur l'équipe présentant, sur la FDM, le moins de joueurs. L'autre équipe peut aller jusqu'au maximum de joueurs sur la forme de jeu.

Exemple : l'équipe A se présente avec 13 joueurs et l'équipe B à 22 joueurs. La forme de jeu sera le jeu à XII, et l'équipe B pourra présenter jusqu'à 19 joueurs sur sa feuille de match.

L'horaire officiel pour les rencontres d'équipes réserves reste fixé à 13h30. Deux équipes évoluant à X peuvent demander la modification de l'horaire du coup d'envoi (14 heures par exemple) au plus tard le mardi avant la rencontre.

Si un club qui reçoit sait avant le jour du match, que sa réserve va jouer à X, il serait de bon usage de contacter son adversaire de manière à ce que celui-ci ne déplace pas 21 joueurs mais seulement 15.

Précisions :

La forme de jeu retenue au début de la rencontre est applicable jusqu'au coup de sifflet final.

Quelle que soit la forme de jeu sous laquelle s'est déroulée la rencontre, le résultat obtenu à l'issue de celle-ci sera retenu comme officiel et comptabilisé comme tel pour la compétition concernée.

E. Régionale 3

1) Participants (équipes engagées)

Pour la saison 2024/2025, la compétition de Régionale 3 sera organisée de la façon suivante :

- Une phase qualificative : les 74 équipes sont réparties en 8 poules.
- Une phase finale régionale (une phase Régionale 3 et une phase Promotion R3, voir détail page 32)
- Une phase finale de Championnat de France.

2) Format de la compétition

a. Phase qualificative

POULE 1 (9 clubs)
AS Beaulieu
Marguerittes RC
RC Villeneuve Maguelonne
RE Vendargues
RC Grand Mottois
Stade Uchaud
RC St Quentin la Poterie
RC Roquemaure
Stade Montfaucon
RC Jacou Montpellier Nord III

POULE 2 (9 clubs)
Stade Bessan
RC Salagou Cœur d'Hérault
Entente Haut Vallespir
Bassin Sud Minervois
Marseillan RC
Cabestany Olympique
Stade Montpellier
Mèze RC
Ras Frontignan/ St Jean de Védas

POULE 3 (9 clubs)
Avenir Salanquais XV
Union Catalane Pollestres Bages Villeneuve
Lieuran XV
ES Vinassan
CO Tauch Corbières
RA Cerdagne Capcir
Caunes RC XV
Corbières Maritimes
RC Corneilhan

POULE 4 (9 clubs)
AS La Barguillère
RC Mazères
CA Pratéen
US Castelnau Bastide
RC Limoux Rugby XV
ES Villenouvelle
Hers Pyrénées Cathares
Ras US Haut Salat CO Castillon
RC Villeneuve la Comptal

POULE 5 (10 clubs)
RC Lavernose Lacasse
RC Seilh non partant
XV de la Save
2 Rives
US L'Ayquette
US Ste Foy de Peyrolières

Toulouse AC La Fourquette
Toulouse RC
Avenir Rugby Boulonnais
US Capvern Non Partant

POULE 6 (10 clubs)
Entente Bazet Andrest
VVA L'Isle de Noë
UA Laloubère
Panjas AC
AS Marciac
US Castelnau Madiranais
Rabastens XV
US Gondrin
Montestruc Gers Rugby
Bas Armagnac RC

POULE 7 (9 clubs)
Valence Ol d'Albi
Thoré RC
Union Rive Gauche XV
SC Montastruc
Marsac ACR non partant
RC du Brulhois
AS Bastidienne
US Finhan
La Nicolaïte

POULE 8 (9 clubs)
RC Naucelle
Avenir Villefranchois
Garonna XV
Ras Haute Vallée Aveyron Rodez Rugby
US St Antoninoise
RC Septfontois
RC Rieupeyroux XV
SC L'Honor de Cos
Avenir Montbeton Lacourt Rugby

Les équipes de chaque poule se rencontrent en matchs « Aller » et « Retour » selon le calendrier ci-après, soit 10 rencontres par équipe.

CALENDRIER DE LA PHASE QUALIFICATIVE			
A1	22/09/2024	R1	15/12/2024
A2	29/09/2024	R2	12/01/2025
A3	06/10/2024	R3	19/01/2025
A4	20/10/2024	R4	26/01/2025
A5	27/10/2024	R5	09/02/2025
A6	03/11/2024	R6	16/02/2025
A7	17/11/2024	R7	02/03/2025
A8	24/11/2024	R8	09/03/2025
A9	01/12/2024	R9	16/03/2025

DATES DE REPLI	
REPLI 1	10/11/2024
REPLI 2	22/12/2024
REPLI 3	23/02/2025

A l'issue de la phase qualificative les équipes seront classées de 1 à 74 conformément à l'article 340 des règlements généraux de la F.F.R.

Sont qualifiées pour la phase finale régionale :

A l'issue de la phase préliminaire, deux phases finales distinctes sont programmées :

Championnat de Ligue Régionale 3

- Les associations classées aux deux premières places de chaque poule (16 clubs) se qualifient pour les 8^e de finale du Championnat d'Occitanie R3.

Championnat de Ligue Promotion de Régionale 3 :

- Les associations classées de la 3^e à la 6^e place dans chaque poule (32 clubs) se qualifient pour les 8^e de finale du Championnat Promotion R3.

Les associations classées de la 7^e à la 10^e place de chaque poule sont éliminées.

NOTA : Les clubs qui ne respectent pas leurs obligations sportives, ne peuvent pas participer à la phase finale régionale, ni aux phases finales de championnat de France.

b. Phase finale Régionale 3

Le Calendrier	
1/8^{ème} de FINALE	30/03/25
1/4 de FINALE	06/04/25
1/2 FINALES	20/04/25
FINALE	27/04/25

LES OPPOSITIONS	
8^e DE FINALE	
Match 1	1 ^e A contre 2 ^e B
Match 2	1 ^e B contre 2 ^e A
Match 3	1 ^e C contre 2 ^e D
Match 4	1 ^e D contre 2 ^e C
Match 5	1 ^e E contre 2 ^e F
Match 6	1 ^e F contre 2 ^e E
Match 7	1 ^e G contre 2 ^e H
Match 8	1 ^e H contre 2 ^e G
<p>A l'issue des 8^e de finale, les vainqueurs en quart de finale et classés de 1 à 8 en fonction du classement général de la phase préliminaire. Les 6 meilleurs battus qualifiés pour le Championnat de France R3, les 2 moins bons battus qualifiés pour le Championnat de France Promotion R3</p>	
Quart de finale (terrain neutre)	
Match 9	N°1 contre N°8
Match 10	N°4 contre N°5
Match 11	N°3 contre N°6
Match 12	N°2 contre N°7
Demi-finales (terrain neutre)	
Match 13	Vainqueur 9- Vainqueur 10

Match 14	Vainqueur 11- Vainqueur 12
Finale (terrain neutre)	
Match 15	Vainqueur 13 – Vainqueur 14
La finale Régionale 3 sera programmée le samedi ou le dimanche sur décision de la Commission des Epreuves après avis du bureau de la Ligue. Les clubs en présence devront se conformer à cette décision.	

c. Qualifications en championnat de France Régionale 3

Le tableau des qualifiés en championnat de France prévoit la qualification de 14 équipes en championnat de France Régionale 3.

LISTE DES QUALIFIES POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE REGIONALE 3	
N°1	Le champion
N°2	Le finaliste
N°3	Le battu des demi-finales, le mieux classé
N°4	Le battu des demi-finales, le moins bien classé
N°5	Le battu des quarts de finale, le mieux classé
N°6	Le battu des quarts de finale, le mieux classé après le n°5
N°7	Le battu des quarts de finale, le mieux classé après le n°6
N°8	Le battu des quarts de finale, le moins bien classé
N°9	Le battu des 8 ^e de finale, le mieux classé
N°10	Le battu des 8 ^e de finale, le mieux classé après le n°9
N°11	Le battu des 8 ^e de finale, le mieux classé après le n°10
N°12	Le battu des 8 ^e de finale, le mieux classé après le n°11
N°13	Le battu des 8 ^e de finale, le mieux classé après le n°12
N°14	Le battu des 8 ^e de finale, le mieux classé après le n°13

Toute équipe 3 engagée en Régionale 3 ne peut participer aux phases finales de championnat de France de Régionale 3.

d. Phase finale Promotion Régionale 3

CHAMPIONNAT DE LIGUE PROMOTION REGIONALE 3	
Le Calendrier	
1/16^{ème} de FINALE	30/03/25
1/8^{ème} de FINALE	06/04/25
¼ de FINALE	13/04/25
½ FINALES	20/04/25
BARRAGES ACCES CDF	20/04/25
FINALE	27/04/25

LES OPPOSITIONS	
16^E DE FINALE PR3	
Match 1	3 ^e A contre 6 ^e B
Match 2	4 ^e B contre 5 ^e A
Match 3	4 ^e A contre 5 ^e B
Match 4	3 ^e B contre 6 ^e A
Match 5	3 ^e C contre 6 ^e D

Match 6	4 ^e D contre 5 ^e C
Match 7	4 ^e C contre 5 ^e D
Match 8	3 ^e D contre 6 ^e C
Match 9	3 ^e E contre 6 ^e F
Match 10	4 ^e F contre 5 ^e E
Match 11	4 ^e E contre 5 ^e F
Match 12	3 ^e F contre 6 ^e E
Match 13	3 ^e G contre 6 ^e H
Match 14	4 ^e H contre 5 ^e G
Match 15	4 ^e G contre 5 ^e H
Match 16	3 ^e H contre 6 ^e G
A l'issue des 16^e, les 16 vainqueurs en 8^e de finale, les 16 battus éliminés.	
8^E DE FINALE PR3	
Match 17	M1- M2
Match 18	M3-M4
Match 19	M5-M6
Match 20	M7- M8
Match 21	M9- M10
Match 22	M11- M12
Match 23	M13- M14
Match 24	M15- M16
Les 8 vainqueurs en quarts de finale et classés de 1 à 8. Les 8 battus sont également classés de 1B à 8B afin de déterminer les oppositions du barrage d'accès au Championnat de France PR3.	
Quart de finale PR3 (terrain neutre)	
Match 25	N°1 contre N°8
Match 26	N°4 contre N°5
Match 27	N°3 contre N°6
Match 28	N°2 contre N°7
Barrages d'Accès au Championnat de France PR3 (terrain neutre)	
Match 29	N°1B contre N°8B
Match 30	N°4B contre N°5B
Match 31	N°3B contre N°6B
Match 32	N°2B contre N°7B
Demi-finales PR3 (terrain neutre)	
Match 33	Vainqueur 25- Vainqueur 26
Match 34	Vainqueur 27- Vainqueur 28
Finale PR3 (terrain neutre)	
Match 35	Vainqueur 33 – Vainqueur 34
La finale Promotion Régionale 3 sera programmée le samedi 3 ou le dimanche sur décision de la Commission des Epreuves après avis du bureau de la Ligue. Les clubs en présence devront se conformer à cette décision.	

e. Qualifications en championnat de France Promotion Régionale 3

Le tableau des qualifiés en championnat de France prévoit la qualification de 14 équipes en championnat de France Promotion Régionale 3.

LISTE DES QUALIFIES POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE PROMOTION REGIONALE 3	
N°1	Le champion PR3
N°2	Le finaliste PR3
N°3	Le battu des demi-finales PR3, le mieux classé
N°4	Le battu des demi-finales PR3, le moins bien classé
N°5	Le mieux classé des battus des <u>8^e de finale de Régionale 3</u> , non qualifié pour le Championnat de France R3.
N°6	Le moins bien classé des battus des <u>8^e de finale R3</u> , non qualifié pour le Championnat de France R3.
N°7	Le battu des quarts de finale PR3, le mieux classé
N°8	Le battu des quarts de finale PR3, le mieux classé après le n°5
N°9	Le battu des quarts de finale PR3, le mieux classé après le n°6
N°10	Le battu des quarts de finale PR3, le moins bien classé
N°11	Le vainqueur du barrage accès CDF PR3, le mieux classé
N°12	Le vainqueur du barrage accès CDF PR3, le mieux classé après le 11
N°13	Le vainqueur du barrage accès CDF PR3, le mieux classé après le 12
N°14	Le vainqueur du barrage accès CDF PR3, le moins bien classé

F. Réserves Régionale 3

1) Participants (équipes engagées)

Pour la saison 2024/2025, la compétition de Réserves Régionale 3 ne sera organisée compte tenu du peu d'engagés (9 équipes) et de l'éloignement géographique entre les équipes engagées qui ne permet pas un regroupement de ces neuf équipes dans une poule unique.

Les équipes Réserves de Régionale 3 seront intégrées dans le Championnat Réserves de Régionale 2 et seront couplées avec des équipes de Régionale 2 n'ayant pas engagées de Réserves, en fonction des disponibilités.

G. Finales Départementales

(Compétition spécifique à la Ligue Occitanie) :

Finales Départementales (anciennement Finales du Terroir):

Depuis de la saison 2023-2024, la phase éliminatoire du championnat d'Occitanie R1, R2, R3 sert de phase qualificative pour les finales départementales.

Ces finales départementales anciennement dénommées finales du Terroir, sont obligatoires et mettront en lice les deux meilleures équipes de chaque département dans chaque catégorie.

Pour les départements dont le nombre d'équipes ne permet pas d'organiser les finales départementales, une rencontre bi-départementale est possible.

Complément voté à l'AG d'Uzès le 25 juin 2024 (toutes catégories confondues) :

Les finales départementales sont des compétitions officielles, dont l'organisation a été déléguée aux Comités Départementaux.

Une équipe engagée dans un championnat organisé par la Ligue Occitanie de Rugby (féminine, séniors masculin, jeunes), a l'obligation de participer aux finales départementales si son classement sportif le lui permet.

Le refus de participation d'une équipe à une finale départementale entrainera sa non-participation aux phases finales de Championnat organisé par la Ligue Occitanie de Rugby auxquelles elle serait éligible.

Annexes

Système d'accessions et relégations de la ligue à modifier à l'issue de la saison 2024/2025, en fonction du nombre de clubs de la ligue à modifier, rétrogradés ou relégués de Fédérale 3.

Clubs relégués de Fédérale 3	0	1	2	3	4	5	6	7	8
Pour la Régionale 1 – Ligue Occitanie									
Accèdent en Fédérale 3	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Relégués de Fédérale 3	0	1	2	3	4	5	6	7	8
Relégués en Régionale 2	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Accèdent de Régionale 2	8	8	8	8	8	8	8	8	8
Pour la Régionale 2 – Ligue Occitanie									
Accèdent en Régionale 1	8	8	8	8	8	8	8	8	8
Relégués de Régionale 1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Relégués en Régionale 3	17	17	17	17	17	17	17	17	17
Accèdent de Régionale 3	14	14	14	14	14	14	14	14	14
Pour la Régionale 3 – Ligue Occitanie									
Accèdent en Régionale 2	14	14	14	14	14	14	14	14	14
Relégués de Régionale 2	17	17	17	17	17	17	17	17	17